FE.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2002-526 DU 28 NOVEMBRE 2002

Portant approbation des états financiers
du Port Autonome de Cotonou (PAC)
pour l'exercice clos au 31 décembre 2001.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,–
CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant constitution de la République du Bénin ;

Vu la loi n° 88-005 du 26 avril 1988 relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement des Entreprises Publiques et Semi-Publiques ;

Vu la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;

Vu le décret n° 2001-170 du 07 mai 2001 portant composition du gouvernement et du décret n° 2002-082 du 20 février 2002 qui l'a modifié;

Vu le décret n° 89-306 du 23 juillet 1989 portant approbation des statuts du Port Autonome de Cotonou ;

Vu le décret 2001-349 du 06 septembre portant 2001, attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Travaux Publics et des Transports ;

Vu le décret n° 99-514 du 02 novembre 1999 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Finances et de l'Economie ;

Sur rapport conjoint du Ministre des Travaux Publics et des Transports et du Ministre des Finances et de l'Economie ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 13 novembre 2002 ;

D E C R E T E :

Article 1er : Sont approuvés, les états financiers du Port Autonome de Cotonou (PAC) pour l'exercice clos au 31 décembre 2001 tels qu'ils figurent en annexe à ce décret.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 28 novembre 2002

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre d'Etat, Chargé de la Coordination,
de l'Action Gouvernementale, de la Prospective
et du Développement,

Bruno AMOUSSOU

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,

Grégoire LAOROU.-

Le Ministre des Travaux
Publics et des Transports,

Joseph Sourou ATTIN.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MECCAG-PD 4 MFE 4 MAEP 4 AUTRES MINISTERES : 18 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCOMB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-UAC-UNIPAR-ENAM 3 FADESP-FDSP 2 JO 1.